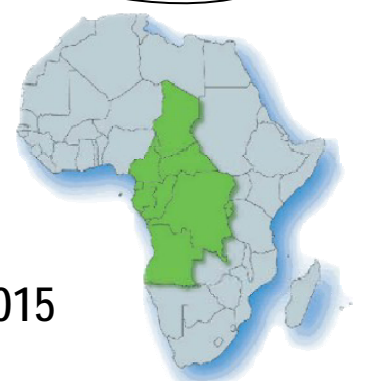




TRENTE ET UNIEME SESSION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS DE L'AFRIQUE CENTRALE



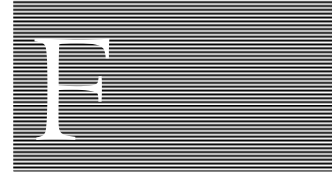
*« Développer l'Industrie Forestière pour la
Transformation Structurelle des Economies
d'Afrique Centrale »*



Brazzaville, République du Congo, 04 – 06 mars 2015



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale



Distr. : GENERAL
ECA/SRO-CA/ICE/XXXI/15/PD/02
Janvier 2015
Original : Français

***Rapport d'activités de la CEA, Bureau sous-
régional pour l'Afrique Centrale (CEA/BSR-AC)
en 2014 et programme de travail 2015***

Ce rapport présente les réalisations du Bureau de la CEA pour l'Afrique Centrale au cours de la période allant du mois d'Avril 2014 au mois de février 2015 ainsi que son programme de travail pour l'année 2015. Le Comité Intergouvernemental d'Experts est invité à examiner le rapport et à donner des orientations pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail 2015 du Bureau.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
I. INTRODUCTION	6
II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA TRENTIEME SESSION DU CIE	6
II.1 Recommandations à l'endroit des Etats membres	7
II.2 Recommandations à l'endroit de la CEEAC	8
II.3 Recommandations à l'endroit de la CEA/BSR-AC et actions menées	8
III. ACTIVITES DE LA CEA/BSR-AC EN 2014	10
III.1 Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts	10
III.1.1 Trentième session du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale	10
III.1.2 Réunions ad hoc d'experts	11
III.1.3 Réunion inter-agences des Nations Unies	14
III.1.4 Appui fonctionnel aux travaux des équipes pays du système des Nations Unies	16
III.1.5 Rapports statutaires	16
III.2 Autres activités substantives	17
III.2.1 Publications récurrentes	17
III.2.2 Publications non récurrentes	17
III.2.3 Manifestations spéciales : Forum sur l'intégration de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique Centrale	18
III.3 Activités techniques	19
III.4 Coopération technique	20
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2015	24
IV.1 Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts	24
IV.1.1 Réunions	24
IV.1.2 Appui fonctionnel aux travaux des équipes pays du système des Nations Unies	24
IV.1.3 Rapports statutaires	25
IV.2 Autres activités substantives	25
IV.2.1 Publications récurrentes	25
IV.2.2 Publications non récurrentes	25
IV.3 Activités techniques	25
IV.4 Coopération technique	25
V. CONCLUSION	25

SIGLES ET ABREVIATIONS

AXIS	African Internet Exchange System Project
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BSR-AC	Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de la CEA
CEA	Commission Économique (des Nations Unies) pour l'Afrique
CEBEVIRHA	Commission Economique du Bétail de la Viande et des Ressources Halieutiques
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique & Monétaire de l'Afrique centrale
CER	Communauté Économique Régionale
CICOS	Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha
CIE	Comité Intergouvernemental d'Experts
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COFIL	Comité de Pilotage de la rationalisation des CER en Afrique Centrale
COREP	Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée
CPC	Conférence Panafricaine Coopérative
CR/NEPAD	Coordination Régionale du NEPAD
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
ISSEA	Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée
ISTA	Institut Sous-régional des Techniques Appliquées
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MSRC	Mécanisme Sous-Régional de Coordination pour l'appui à la mise en œuvre des programmes Union Africaine/NEPAD
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCEAC	Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIG	Organisation Intergouvernementale
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARGIRE	Plan d'Action Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale
PCI	Programme Commun Indicatif
PDCT-AC	Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale
PEAC	Pool Energétique de l'Afrique Centrale
PIR	Programme Indicatif régional de l'Union Européenne
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RIC	Exploitants Internet Régionaux
RIXP	Points d'Echange Internet Régionaux
SNU	Système des Nations Unies
SRDS	Stratégie Régionale de Développement de la Statistique en Afrique Centrale
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOCA	Bureau des Nations Unies en Afrique Centrale

I. INTRODUCTION

La Commission Economique pour l'Afrique (CEA) est l'organisme régional de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et partie intégrante du paysage institutionnel régional en Afrique. Créée en 1958 par le Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations Unies, la CEA est l'une des cinq commissions régionales. Elle a pour mandat d'appuyer le développement économique et social de ses États membres, d'encourager l'intégration régionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Elle opère aux niveaux régional et sous-régional tout en accordant une attention particulière à la collecte de statistiques régionales actualisées destinées à étayer la formulation de politiques et le plaidoyer pour le développement de l'Afrique.

La CEA dispose de cinq bureaux sous régionaux dont les programmes de travail et rapports d'activités sont régulièrement soumis au Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) pour examen. Le CIE est l'organe d'évaluation et d'orientation des travaux des bureaux sous régionaux et sert de relais à la Conférence des ministres africains en charge des finances, de la planification et du développement économique qui à son tour examine le programme de travail et les rapports d'activités de la CEA dans son ensemble. C'est dans ce contexte que le Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale (BSR-AC) soumet à la trente et unième session du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale, son rapport d'activités au titre de l'année 2014 et son programme de travail pour 2015.

Les activités de l'année 2014 couvrant la période de mars 2014 à février 2015 ont été menées par la CEA/BSR-AC dans le cadre de son programme de travail biennal 2014-2015. L'objectif de ce programme est de «Renforcer la capacité de formuler des programmes et des politiques fondés sur des données factuelles pour promouvoir la transformation économique et sociale dans la sous-région Afrique centrale ».

Le présent rapport fait le point sur les recommandations de la trentième session du CIE, rend compte des réalisations du Bureau au cours de l'année 2014 et présente le programme de travail pour 2015.

II. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA TRENTIEME SESSION DU CIE

La 30^{ème} session du CIE, tenue du 5 au 7 mars 2014 à N'Djamena au Tchad sur le thème « l'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'Economie verte en Afrique Centrale » avait formulé des recommandations à l'endroit des États membres, des institutions d'intégration régionale (CEEAC et CEMAC) et de la CEA/BSR-AC. Cette rubrique rappelle les recommandations et rend compte des actions prises par la CEA/BSR-AC. En ce qui concerne les États membres et les institutions, leurs délégués à la 31^{ème} session du CIE échangeront avec les autres participants sur l'état de mise en œuvre de ces recommandations par leurs organisations et pays respectifs.

II.1 Recommandations à l'endroit des Etats membres

a. Sur le rapport d'activités du BSR-AC en 2013 et le programme de travail pour l'année 2014

Au terme des discussions qui avaient suivi la présentation du rapport de la CEA/BSR-AC sur le bilan de ses activités en 2013 et son programme de travail pour l'année 2014, le Comité avait recommandé aux Etats membres de mettre à la disposition de la CEA/BSR-AC, un état de mise en œuvre des recommandations du CIE.

b. Sur la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux y compris le NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Le rapport de la CEA sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux portait particulièrement sur le deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement qui vise à « assurer l'éducation primaire pour tous ».

Certains délégués avaient relevé que les informations sur leurs pays étaient insuffisantes ou n'étaient pas à jour. Il leur avait été demandé de transmettre à la CEA/BSR-AC des données mises à jour, pour la finalisation du rapport.

c. Sur l'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte

Les participants au forum tenu en marge du CIE, portant sur l'intégration de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique Centrale et centré sur le thème de l'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte, avaient recommandé aux Etats membres de :

- s'approprier le processus de mise à niveau des entreprises en généralisant la création de bureaux nationaux de mise à niveau des entreprises à l'ensemble de la sous-région ;
- mieux prendre en compte l'objectif de maîtrise des technologies vertes dans les bureaux de mise à niveau des entreprises ;
- privilégier la formation des personnes dans le cadre de la mise à niveau, avec le développement de centres de formation ;
- introduire des modules sur l'environnement et le développement durable dans les curricula ;
- financer le développement de l'économie verte ;
- prendre des mesures fiscales incitatives pour l'acquisition de matériels et d'équipements de production d'énergie propre et mettre en place une écotaxe pour favoriser le développement des énergies renouvelables ; et
- apporter une contrepartie financière aux programmes de mise à niveau des entreprises pour l'adhésion des bailleurs de fonds.

II.2 Recommandations à l'endroit de la CEEAC

a. Sur la communication de la CEEAC

Après avoir suivi la présentation du Secrétariat général de la CEEAC sur ses activités en 2013, notamment les principaux défis rencontrés et la stratégie de développement industriel accéléré de l'Afrique Centrale, le Comité lui avait recommandé de :

- soutenir les Etats membres en matière d'accès aux marchés et de débouchés ; et
- renforcer les efforts actuels de promotion de l'intégration régionale par des actions concrètes à destination des populations.

b. Sur l'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte

Les participants au forum sur l'intégration de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique Centrale avaient recommandé à la CEEAC de :

- créer un comité chargé de concevoir un plan de développement des énergies renouvelables dans la sous-région et veiller à son application ; et
- faire une enquête sur la perception de l'économie verte par les ménages et les populations, en particulier les femmes.

II.3 Recommandations à l'endroit de la CEA/BSR-AC et actions menées

a. Sur le bilan des activités du BSR-AC en 2013 et le programme de travail pour l'année 2014

Le comité avait recommandé à la CEA/BSR-AC:

- de mentionner dans son rapport d'activités, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme de travail ;

Le rapport d'activités 2014 mentionne les difficultés rencontrées par la CEA/BSR-AC

- de demander aux Etats et aux CER dans les lettres d'invitation qui leur seront adressées pour le prochain CIE, de faire parvenir l'état de mise en œuvre des recommandations du présent CIE. La liste des recommandations devra être annexée auxdites lettres.

La CEA/BSR-AC a demandé dans ses lettres d'invitation, que les personnes désignées pour la 31^{ème} session du CIE se préparent pour échanger avec leurs pairs sur la mise en œuvre des recommandations de la 30^{ème} session du. Le relevé de conclusions et recommandations a été annexé aux lettres d'invitation.

b. Sur le profil sous-régional et les profils pays

Après les discussions qui ont suivi la présentation du profil sous-régional et des profils pays, les experts avaient demandé à la CEA :

- d'harmoniser les profils pays ;
- d'utiliser des données à jour ;
- de préciser les sources et les années des données ;
- de mentionner les réformes en cours dans les pays ; et

- de présenter les différentes banques centrales de la sous région.
Le profil sous-régional et les profils pays ont été mis à jours conformément aux recommandations du Comité.

c. Sur l'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte

Les participants au forum sur l'intégration de l'économie dans les politiques de développement en Afrique Centrale avaient recommandé à la CEA et à l'ONUDI de :

- mieux communiquer sur les activités menées dans le domaine de la mise à niveau des entreprises en général, dans le domaine de l'économie verte en particulier
Une communauté de pratique a été créée sur la plateforme d'échanges électronique de la CEA et la feuille de route de la mise à niveau des entreprises pour la transition vers l'économie verte en Afrique Centrale prévoit une campagne de communication, de sensibilisation et de vulgarisation.
- étendre les activités d'appui aux pays de l'Afrique Centrale, en prenant en compte les spécificités locales en matière de dotations en ressources naturelles, notamment en minerais et ressources forestières
L'appui de la CEA/BSR-AC couvre tous les Etats membres de la CEEAC à leur demande.
- apporter un soutien technique et/ou financier pour l'exécution de la feuille de route de la mise à niveau des entreprises pour la transition vers l'économie verte en Afrique Centrale
Le Bureau a obtenu de son siège des ressources extrabudgétaires pour réaliser deux activités de la feuille de route. Il s'agit de l'étude sur les capacités disponibles et les besoins de mise à niveau au sein des entreprises en transition vers l'économie verte en Afrique Centrale et de l'organisation d'un atelier pour la validation de ladite étude.

d. Sur les Questions diverses

Les participants avaient demandé à la CEA :

- d'améliorer sa communication avec les membres du CIE pour qu'ils soient mieux informés de ses activités en cours ;
Les informations sur les activités du bureau sont disponibles sur son site web qui est régulièrement mis à jour.
- de programmer des visites dans les Etats membres afin de maintenir le contact avec eux.
Au cours de l'année 2014, le Directeur de la CEA/BSR-AC a effectué des missions au Congo et en Guinée Equatoriale.

e. Sur le choix du thème du CIE 2015

Le Comité avait identifié neuf domaines pour le choix et la formulation par la CEA du thème final du CIE 2015.

Il a été demandé à la CEA de faire le choix et la formulation du thème final en rapport avec le Président du CIE.

En concertation avec le Président du CIE 2014, «Développer l'industrie forestière pour la transformation structurelle des économies de l'Afrique Centrale» a été retenu comme thème de la trente-et-unième session du CIE.

III. ACTIVITES DE LA CEA/BSR-AC EN 2014

Les activités de la CEA/BSR-AC sont organisées en quatre catégories principales définies dans son programme de travail biennal. Il s'agit : (i) des sessions du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale, des réunions Ad hoc d'experts et des rapports statutaires ; (ii) des autres activités substantives ; (iii) des activités techniques ; et (iv) de la coopération technique. Le Bureau mène également des missions conseil à la demande spécifique de la CEMAC, de la CEEAC, de leurs institutions spécialisées et des États membres.

III.1 Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts

La CEA/BSR-AC a organisé au cours de l'année 2014, la trentième session du Comité Intergouvernemental d'Experts, deux réunions ad hoc d'experts et la réunion consultative annuelle sur la mise en œuvre des programmes Union Africaine / NEPAD en Afrique Centrale. Elle a également appuyé les travaux de l'équipe pays du système des Nations Unies au Cameroun et préparé quatre rapports statutaires qui seront soumis à l'examen de la 31^{ème} session du CIE.

III.1.1 Trentième session du Comité Intergouvernemental d'Experts de l'Afrique Centrale

La trentième session du CIE de Afrique Centrale s'est tenue à N'Djamena au Tchad, du 5 au 7 mars 2014 sur le thème «L'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'Economie verte en Afrique Centrale». Une soixantaine d'experts ont pris part à la réunion et y étaient représentés le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Etaient également représentés les Bureaux du PNUD au Burundi, au Gabon et au Tchad, l'ONUDI, le Secrétariat général de la CEEAC, la Commission de la CEMAC et leurs institutions spécialisées, ainsi que les organisations de la société civile et du secteur privé.

Les rapports ci-après, préparés par la CEA avaient été présentés et examinés au cours de cette session. Il s'agit : i) du rapport d'activités de la CEA/BSR-AC en 2013 et du programme de travail pour l'année 2014 ; ii) du rapport sur la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD ; et iii) du profil sous-régional et des profils pays.

Le Secrétariat général de la CEEAC avait présenté ses activités en 2013 et la stratégie de développement industriel accéléré de l'Afrique Centrale.

A l'issue des discussions, plusieurs recommandations pertinentes (citées dans la section précédente) avaient été formulées par les participants en vue d'une part, de donner des orientations à la CEA dans la mise en œuvre de son programme de travail et d'autre

part, d'accélérer la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'Economie verte en Afrique Centrale.

III.1.2 Réunions ad hoc d'experts

Les réunions ad hoc d'experts sont organisées par la CEA pour faire examiner des documents techniques qu'elle a élaborés en vue de les améliorer avant leur publication. Deux réunions ont été organisées par la CEA/BSR-AC au cours de l'année 2014. Il s'agit de la réunion ad hoc d'experts sur l'exploitation au mieux des industries extractives pour la transformation structurelle en Afrique centrale et de la réunion ad hoc d'experts sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale.

a. Réunion ad hoc d'Experts sur l'exploitation au mieux des industries extractives pour la transformation structurelle en Afrique centrale

La réunion ad hoc d'experts sur l'exploitation au mieux des industries extractives pour la transformation structurelle en Afrique centrale s'était tenue du 3 au 4 mars 2014 à N'Djamena. Elle avait pour objectifs d'examiner le rapport d'étude préparé par la CEA/BSR-AC sur « L'exploitation au mieux des industries extractives pour la transformation structurelle en Afrique centrale » et de réfléchir sur la façon dont les pays d'Afrique centrale peuvent tirer meilleure partie de leurs industries extractives pour la transformation structurelle et le développement durable.

Des experts du Burundi, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Congo, de la République Démocratique du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale du Tchad, des Bureaux du PNUD au Burundi et au Gabon, du Secrétariat général de la CEEAC, de la Commission de la CEMAC et de leurs institutions spécialisées avaient pris part à la réunion.

Pour améliorer le rapport d'étude, les participants ont suggéré à la CEA/BSR-AC de mener une enquête sur le terrain et/ou envoyer des questionnaires aux pays pour enrichir les informations et données sur les industries extractives et de classer les recommandations relatives à l'amélioration de la contribution des industries extractives au développement social et économique des pays miniers, en fonction de leurs destinataires.

Par ailleurs, des informations et des données complémentaires ont été fournies par certains délégués sur la production minière de leurs pays en 2013.

Au cours des travaux en groupes, les experts se sont penchés sur d'une part, la responsabilité sociale des entreprises et d'autre part, les contrats miniers. Ils ont formulé les recommandations ci-après:

i) à l'endroit des Etats membres

- inclure dans le cahier des charges des contrats miniers, la responsabilité sociale des entreprises étrangères ;
- renforcer les dispositions du cadre légal sur l'hygiène, la sécurité et la protection de l'environnement physique sur les sites d'extraction;
- renforcer la formation des cadres locaux pour accélérer/intensifier le transfert de technologie ;
- identifier les faiblesses des contrats en cours dans la sous-région et examiner des possibilités de renégociation ;

- mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi des contrats ;
- créer des fonds miniers, adhérer aux normes gouvernementales internationales et mettre en œuvre ces normes pour améliorer la gestion des revenus issus de l'exploitation des industries extractives;
- s'approprier la connaissance géologique et le potentiel minier, investir davantage dans la réalisation des inventaires miniers et dans l'évaluation des réserves et des quantités produites pour renforcer les capacités de négociation;
- créer des écoles sous-régionales des mines et du pétrole pour renforcer l'expertise locale;
- améliorer l'accès de la société civile à l'information pour dynamiser l'approche participative; et
- promouvoir des politiques de transformation des substances minérales pour accroître la valeur ajoutée des industries extractives.

ii) à l'endroit des Communautés Economiques Régionales

- élaborer un code minier communautaire, renforcer les capacités locales et accroître les échanges au niveau régional ;
- créer des écoles sous-régionales des mines et du pétrole pour renforcer l'expertise locale; et
- établir des standards sous-régionaux en matière de fabrication de produits semi ouverts et finis pour accroître la valeur ajoutée des industries extractives.

iii) à l'endroit de la société civile

- organiser des campagnes de sensibilisation des communautés riveraines des sites d'extraction sur la responsabilité sociale des entreprises ; et
- améliorer l'accès à l'information pour dynamiser l'approche participative.

iv) à l'endroit de la CEA

- mettre en place un observatoire pour le suivi des activités du secteur minier en Afrique centrale.

b. Réunion ad hoc d'experts sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale

La réunion ad hoc d'experts sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale s'était tenue du 1^{er} au 2 décembre 2014 à Douala. Son objectif général était de contribuer à la promotion du secteur privé pour un meilleur développement économique et social de l'Afrique Centrale. Plus spécifiquement, elle devait examiner et enrichir le rapport de l'étude sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale.

Des experts des ministères en charge du commerce et des représentants des chambres consulaires ainsi que ceux du secteur privé des Etats membres de la CEEAC avaient pris part aux travaux. La Commission de l'Union Africaine, le Secrétariat général de la CEEAC, la Commission de la CEMAC et leurs institutions spécialisées, ainsi que la Présidence dédiée du Comité de Pilotage de la Rationalisation des CER en Afrique Centrale (COPIL/CER/AC), la Coordination Régionale du NEPAD en Afrique Centrale (CR/NEPAD-AC), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) étaient également représentés à la réunion.

Les discussions avaient porté essentiellement sur le contenu du rapport de l'étude sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale présenté par la CEA/BSR-AC. De manière générale, les participants avaient relevé que certains indicateurs internationaux utilisés pour apprécier le climat des affaires ne reflètent pas toutes les spécificités des pays de la sous-région et que cela influence négativement la perception des investisseurs sur l'environnement des affaires en Afrique Centrale. Ils avaient souligné l'importance de la bonne gouvernance, la sécurité juridique et judiciaire, le développement des infrastructures (transport, énergie, eau, TIC...), la qualité et la disponibilité de la main d'œuvre, l'accès aux financements et les relations entre l'administration publique et le secteur privé dans la décision d'investir.

Par ailleurs, les experts avaient pris connaissance des initiatives de la CEMAC et de la CEEAC pour l'amélioration du climat des affaires, notamment l'observatoire du climat des affaires en zone CEMAC et le programme d'amélioration du climat des affaires en zone CEEAC. Les participants avaient fait remarquer qu'une concertation entre les secteurs public et privé au niveau sous régional était nécessaire pour accompagner les efforts des Communautés Economiques Régionales.

A la suite des échanges d'expériences des pays en matière de mise en œuvre de politiques et programmes d'amélioration du climat des affaires, les représentants du secteur privé avaient indiqué qu'ils ne se retrouvaient pas entièrement dans les résultats publiés sur le climat des affaires parce qu'ils étaient rarement sollicités lors des enquêtes sur la perception du climat des affaires pour donner leur point de vue.

Les recommandations ci-après avaient été formulées par les experts :

A l'endroit de la CEEAC et de la CEMAC :

- utiliser les indicateurs internationaux les plus pertinents tenant compte des spécificités de l'Afrique centrale pour l'appréciation du climat des affaires dans les pays de la sous région ;
- élaborer et vulgariser, en collaboration avec les opérateurs économiques et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des indicateurs additionnels et crédibles de mesure du climat des affaires propres à la sous-région.

A l'endroit des Etats :

- prendre des mesures incitatives pour attirer la diaspora souhaitant investir au pays ;
- réorienter les investissements vers l'industrie et les services modernes ;
- s'inspirer des bonnes pratiques en matière d'amélioration du climat des affaires observées dans les autres sous-régions ;
- rationaliser et coordonner les structures publiques en charge de la promotion des investissements; et
- renforcer les cadres de concertation entre le secteur public et le secteur privé pour mieux prendre en compte les préoccupations des opérateurs économiques et les impliquer dans les cercles de décision en matière d'investissement.

A l'endroit de la CEA/BSR-AC:

- prendre en compte les données de l'édition 2015 du rapport *Doing-Business* dans le document de travail.

A l'endroit des institutions de financement :

- accorder davantage de crédits aux PME/PMI pour financer leurs projets d'investissement.

Enfin, la réunion a validé le rapport sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale, sous réserve d'y intégrer les observations formulées au cours des débats.

III.1.3 Réunion inter-agences des Nations Unies

La CEA/BSR-AC a organisé les 3 et 4 décembre 2014 à Douala, la réunion annuelle du Mécanisme Sous-Régional de Coordination (MSRC) pour l'appui à la mise en œuvre des programmes Union Africaine/NEPAD en Afrique Centrale. L'objectif principal de cette réunion était de faire le bilan d'étape du Programme Commun Indicatif 2013-2016 (PCI II). Elle devait particulièrement permettre aux participants : i) d'échanger sur l'état de mise en œuvre des activités programmées, ainsi que sur les éventuels avancées et points d'achoppement relatifs à l'exécution du PCI II ; ii) d'actualiser ledit programme, en recensant les nouvelles actions d'appui que les partenaires envisagent de mener et/ou les requêtes additionnelles formulées par les Communautés Economiques Régionales (CER) et leurs institutions spécialisées ; iii) de prospecter les partenariats possibles pour la mise en œuvre des actions d'harmonisation des politiques, programmes et instruments d'intégration régionale en Afrique Centrale ; et iv) de mettre à jour le réseau des points focaux du MSRC et évaluer son fonctionnement.

Les représentants des institutions et organismes ci-après avaient pris part à la réunion : Commission de l'Union Africaine, Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), Banque Africaine de Développement (BAD), Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Présidence Dédiee du Comité de Pilotage de la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale (COFIL/CER-AC), Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), Organisation de Coordination pour la Lutte Contre les endémies en Afrique Centrale (OCEAC), Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA), Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC), Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Conférence Panafricaine Coopérative (CPC), Institut Sous-régional de Statistique et de l'Economie Appliquée (ISSEA), l'Institut Sous-Régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Evaluation de Projets (ISTA), Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD), Coordination Régionale du NEPAD en Afrique Centrale (CR/NEPAD-AC), Union Internationale des Télécommunications (UIT), Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture (UNESCO), Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO), Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et Programme Alimentaire Mondial (PAM).

La CEA avait présenté des notes sur le fonctionnement du MSRC-AC et l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PCI II 2013-2016.

S'agissant du fonctionnement du MSRC-AC, il avait été relevé que les faibles performances du mécanisme étaient dues entre autres : (i) à l'insuffisance des ressources pour financer les activités identifiées (ii) au système de suivi-évaluation des activités inscrites au PCI insatisfaisant ; et (iii) à un partage insuffisant d'informations sur les projets et programmes prioritaires communautaires.

En ce qui concerne l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PCI II 2013-2016, il était ressorti que l'assistance fournie par les partenaires aux institutions d'intégration d'Afrique Centrale en 2013 et 2014 avait couvert l'ensemble des groupes thématiques du programme mais que peu d'actions avaient été menées de manière conjointe et que la mise en synergie des ressources avait été insuffisante.

Pour améliorer le financement des activités du PCI II et mettre à jour ledit programme, les participants avaient formulé les recommandations ci-après:

A la CEEAC et à la CEMAC

- intensifier la promotion des projets intégrateurs auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- sensibiliser les pays sur la nécessité de leur implication dans la formulation des demandes de financement auprès des PTF ;
- identifier des projets phares et pertinents du PCI dans des secteurs stratégiques, à l'instar du programme prioritaire du PDCT-AC, pour solliciter à travers l'organisation de tables rondes, des financements auprès de PTF particuliers ;
- s'assurer que des termes de référence et/ou des études de faisabilité soient réalisés avant de soumettre les requêtes de financement aux PTF ;
- entreprendre des démarches auprès des spécialistes de la mobilisation des fonds exerçant dans les agences du SNU pour bénéficier de leur expertise dans l'identification des PTF et /ou le montage des dossiers de demande de financement ;
- exploiter les possibilités de financement offertes dans le cadre des forums internationaux sur le partenariat avec l'Afrique.

A toutes les institutions

- privilégier les activités susceptibles de fédérer plusieurs partenaires ;
- privilégier le travail en réseaux des clusters ;
- s'impliquer davantage dans l'animation du mécanisme.

Aux points focaux du mécanisme

- participer régulièrement aux rencontres annuelles du MSRC et en assurer le suivi ;
- assurer une information régulière sur les activités de leurs institutions ;
- signaler tout changement institutionnel intervenu au sein de leurs institutions et susceptible d'affecter le fonctionnement du mécanisme.

A la CEA/BSR-AC

- finaliser les termes de référence des points focaux du MSRC afin de définir clairement leur rôle ;
- finaliser la fiche de collecte d'informations et de suivi ;
- sensibiliser les partenaires qui ne l'ont pas encore fait sur la nécessité de désigner formellement leurs points focaux ;
- développer des outils de communication pour améliorer le fonctionnement du MSRC

- mettre à jour et partager la liste des contacts des points focaux ;
- mettre en ligne les activités du PCI II ;
- créer et animer un forum d'échanges sur les activités du MSRC sur le site Internet de la CEA ;
- mettre à jour le PCI II et le tableau de positionnement des partenaires dans les groupes thématiques sur la base des amendements apportés au cours des travaux de groupes ;
- saisir les institutions n'ayant pas envoyé les informations sur la mise en œuvre de leurs activités afin qu'elles confirment le maintien ou non de ces activités dans le PCI II ;
- communiquer à tous les partenaires le bilan à mi-parcours du PCI 2013-2016 dans sa version définitive tenant compte des informations complémentaires fournies par les partenaires au cours de la réunion.

III.1.4 Appui fonctionnel aux travaux des équipes pays du système des Nations Unies

Le Bureau et l'Equipe Pays des Nations Unies au Cameroun ont au cours de l'année 2014 appuyé le gouvernement camerounais dans la conduite d'une deuxième série de consultations sur «la mise en œuvre de l'agenda de développement post 2015 au niveau local». Ces consultations ont été suivies d'un processus de validation des résultats au niveau national. Le Bureau a recruté et supervisé, à cette fin, un consultant chargé d'animer les ateliers de discussions et de rédiger le rapport sur « la mise en œuvre de l'agenda de développement post 2015 au niveau local».

Le Bureau et les Agences du Système des Nations Unies au Cameroun ont également organisé du 19 au 20 novembre 2014 à Yaoundé, un atelier de mise à jour du cadre des résultats de l'UNDAF 2013-2017. L'objectif de cet atelier était d'affiner le cadre des résultats et d'élaborer le dispositif de suivi de l'UNDAF.

Le Bureau a par ailleurs appuyé le Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale (UNOCA) basé à Libreville au Gabon avec des rapports de synthèse semestriels sur les conditions économiques et sociales récentes en Afrique Centrale. Ces rapports ont été utilisés pour l'élaboration du rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les activités de l'UNOCA.

III.1.5 Rapports statutaires

La CEA/BSR-AC a élaboré au cours de la période en revue, les quatre rapports statutaires ci-après :

- la note sur le thème « développer l'industrie forestière pour la transformation structurelle des économies de l'Afrique Centrale » ;
- le rapport sur l'état de mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les OMD;
- le rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous régionales en Afrique Centrale; et
- le présent rapport d'activités du bureau en 2014 et le programme de travail pour l'année 2015.

III.2 Autres activités substantives

III.2.1 Publications récurrentes

Le Bureau a élaboré le profil sous-région et quatre profils pays en 2014. La production des profils pays fait suite aux nouvelles orientations stratégiques de la CEA qui tendent vers un réalignement du travail de la commission sur les objectifs de transformation structurelle du continent africain. Les profils pays procèdent, sur la base d'informations collectées sur le terrain, à une analyse de la situation macroéconomique des pays de la CEEAC pour l'année en cours et établissent des prévisions pour l'année suivante. Ils décrivent également la situation sociale la plus récente des pays, y compris les indicateurs de suivi des OMD, et fournissent une analyse critique sur un thème d'importance pour ces pays. Les profils pays ont été conçus pour ajouter de la valeur en matière de fourniture de prévisions et d'analyse des politiques en temps opportun et pour faire le suivi de la transformation économique et structurelle dans les États membres.

III.2.2 Publications non récurrentes

Au cours de l'année 2014, la CEA/BSR-AC a préparé deux rapports qui feront l'objet de publication. Il s'agit du rapport sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale et du rapport sur la mise à profit du potentiel que représentent les industries extractives pour la transformation structurelle des pays en Afrique centrale.

- a. Le rapport sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale fait une analyse de la situation sur la base d'indicateurs internationaux, tels que ceux de *Doing Business*, l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*, l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine, etc. Il fait ressortir les similitudes et les différences entre les pays membres de l'Afrique Centrale et identifie les facteurs majeurs affectant le climat des affaires dans la sous région. Le constat majeur est qu'en dépit des efforts réalisés par les pays de l'Afrique Centrale, les résultats restent en deçà des attentes. Néanmoins, la volonté politique existe aussi bien dans les différents pays d'Afrique Centrale qu'au niveau sous régional pour l'amélioration du climat des affaires. Cette volonté est perceptible à travers les différentes initiatives sous régionales et les mesures économiques, politiques et sociales prises par les gouvernements. Le rapport formule également plusieurs recommandations, dont l'harmonisation des bonnes pratiques, l'établissement et/ou le renforcement du dialogue public-privé, ainsi que le développement des infrastructures dans les transports, les TIC, l'eau, l'énergie etc.
- b. Le rapport sur la mise à profit du potentiel que représentent les industries extractives pour la transformation structurelle des pays en Afrique centrale donne un aperçu du potentiel minier de la sous région et analyse la performance des industries extractives en matière de production et transformation de substances minérales, de consommation et commercialisation des substances minérales et produits dérivés, ainsi que de sous-traitance. Il fait un examen de la contribution des industries extractives au développement socio-économique des pays producteurs (retombées économiques et financières et impact social) estimée à plus de 50% du PIB pour certains pays qui en sont d'ailleurs très dépendants. Le rapport identifie la haute intensité en capital, le haut niveau de technicité, la faiblesse et l'insuffisance des infrastructures, l'inadéquation du cadre légal et réglementaire, la faible capacité de négociation et le déficit de

gouvernance comme contraintes et faiblesses des industries extractives de l'Afrique centrale. Enfin, pour accroître la contribution des industries extractives au développement social, économique et environnemental des pays producteurs et de l'Afrique centrale, il recommande entre autres, de développer et de s'approprier la connaissance géologique du potentiel minier, de diversifier la production minière, de diversifier les partenaires économiques et commerciaux, d'investir les revenus miniers dans les secteurs prioritaires des programmes et stratégies de réduction de la pauvreté, de prendre des mesures législatives relatives à la responsabilité sociale des industries extractives, de renforcer les mesures de protection de l'environnement, de poursuivre le processus d'adhésion aux normes de gouvernance internationales et de créer les conditions pour accroître les capacités financières des artisans miniers.

III.2.3 Manifestations spéciales : Forum sur l'intégration de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique Centrale

En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la CEA/BSR-AC a organisé le 6 mars 2014 à N'Djamena, le forum sur l'intégration de l'économie verte dans les politiques de développement en Afrique Centrale. Ce forum avait pour thème « l'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte ». Des experts de l'administration publique et du secteur privé des Etats membres de la CEEAC avaient pris part aux travaux. Etaient également représentées la CEMAC, la CEEAC et leurs institutions spécialisées, la Présidence Dédicée du Comité de Pilotage de la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale (COFIL/CER-AC), la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC), ainsi que les agences du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) du Burundi, du Gabon et du Tchad.

L'objectif général du forum était d'identifier les stratégies d'amélioration des dispositifs et mécanismes de renforcement des capacités des entreprises intervenant ou souhaitant intervenir dans l'économie verte en Afrique Centrale. Plus spécifiquement, les participants devaient analyser la pertinence et l'efficacité des programmes jusque là initiés en matière de mise à niveau des entreprises et jeter les bases d'un programme sous-régional d'appui aux actions et initiatives en cours.

La CEA/BSR-AC avait présenté son rapport sur les opportunités et les défis de l'économie verte pour l'industrialisation en Afrique Centrale qui a identifié l'agriculture durable, les énergies renouvelables, la transformation du bois, la gestion des déchets et l'écotourisme comme filières porteuses susceptibles de créer des emplois nouveaux, tout en luttant contre les changements climatiques, et/ou de réduire la consommation des ressources naturelles. Le rapport a également identifié la mise à niveau des entreprises comme défi majeur à relever pour la transition vers l'économie verte. Pour cela, indique le rapport, il sera nécessaire de mettre en place un cadre politique, juridique et institutionnel approprié.

Les initiatives de l'ONUDI en matière de mise à niveau industrielle et environnementale avaient également été présentées au cours du forum. Elles consistent à aider les entreprises à acquérir les capacités pour stimuler la productivité et réduire l'impact de la production sur l'environnement.

Des opérateurs du secteur privé du Congo avaient à leur tour présenté leurs expériences en matière de maîtrise des technologies vertes dans les domaines de l'assainissement, l'agriculture biologique, l'éco-construction et l'énergie solaire.

Au cours des discussions qui avaient suivi les présentations, les participants avaient souligné la nécessité d'une plus grande implication des collectivités locales et des populations, notamment les femmes, dans le processus de transition vers l'économie verte. Ils avaient relevé que la mise à niveau des entreprises pour une transition vers l'économie verte sera coûteuse pour celles qui souhaitent acquérir la capacité de production verte. L'accès aux financements constitue par conséquent un véritable défi pour ces entreprises.

Les participants avaient adopté une feuille de route de la mise à niveau des entreprises pour la transition vers l'économie verte et formulé les recommandations rappelées au chapitre II.

III.3 Activités techniques

La CEA/BSR-AC continue d'animer les discussions de différentes communautés de pratique qui échangent sur des questions d'actualité telles que l'économie verte, l'intégration régionale, le climat des affaires, etc.

L'observatoire de l'intégration régionale est toujours accessible par internet et régulièrement mis à jour. Il met à la disposition des utilisateurs les traités, les protocoles, les textes règlementaires et les programmes de la CEEAC, de la CEMAC et de leurs institutions spécialisées. Il donne également des informations sur les initiatives et événements sous régionaux, ainsi que sur les projets intégrateurs de l'Afrique Centrale.

La CEA/BSR-AC gère dans ses locaux, une bibliothèque dans laquelle l'on peut consulter ou se faire offrir les publications de l'ensemble de la CEA. Ces mêmes publications sont disponibles en ligne à la bibliothèque virtuelle.

La base de données statistique StatBase continue d'être alimentée par des données économiques et sociales des Etats membres de la CEEAC et de la CEMAC.

Le 17 juillet 2014 à Yaoundé, le bureau a procédé au lancement de la publication phare de la CEA et de l'UA, le Rapport Economique sur l'Afrique 2014 avec pour thème « Politique industrielle dynamique en Afrique : institutions novatrices, processus efficaces et mécanismes flexibles ». Ce rapport analyse les problèmes d'industrialisation du continent et offre un cadre institutionnel pour concevoir et mettre en œuvre la politique industrielle en Afrique. Il recommande entre autres, aux pays africains d'adopter des politiques industrielles crédibles et de promouvoir des organisations efficaces chargées de la politique industrielle afin de renforcer la transformation structurelle du continent.

Le troisième rapport de la CEA sur la Gouvernance en Afrique dont le thème est : « Elections et gestion de la diversité en Afrique » a été lancé par le Bureau le 2 décembre 2014 à Douala en marge de la réunion ad hoc d'experts sur l'amélioration de climat des affaires en Afrique Centrale. Après une analyse des élections dans les pays africains, la publication recommande des réformes électorales, institutionnelles, politiques et constitutionnelles majeures pour faciliter la gestion démocratique de la diversité. Il s'agit notamment de réformes du système des partis afin de le rendre plus inclusif et plus démocratique, de l'adoption de systèmes d'élection plus favorables à la proportionnelle

ainsi que du renforcement de l'autonomie et de l'efficacité des organismes de gestion des élections. Le Rapport préconise également la mise en place et le suivi d'initiatives régionales et sous-régionales et de cadres relatifs aux élections, à la démocratie et à la gouvernance pour améliorer les résultats des élections et promouvoir la consolidation et la stabilité de la démocratie.

III.4 Coopération technique

La CEA/BSR-AC a fourni plusieurs services conseil aux États membres et aux institutions sous régionales et a également encadré des stagiaires en provenance d'instituts de formation de l'Afrique Centrale.

a. Services conseil

A la demande des États membres, des Organisations Intergouvernementales (OIG) et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) de la sous région, la CEA/BSR-AC a effectué des missions et pris part à des réunions pour apporter son expertise dans des domaines tels que l'économie, les statistiques, l'intégration régionale, la gouvernance, le commerce, les transports, les technologies de l'information et de la communication, l'eau, l'économie verte, le développement durable, etc.

Le bureau a ainsi participé au séminaire sur la conjoncture économique au 1er semestre 2014 et les prévisions à court terme 2014-2015 organisé par la CEMAC à Douala, du 10 au 14 mars 2014. A cette occasion, un expert du bureau avait fait une présentation sur d'une part, la rationalisation des outils et instruments d'intégration du marché en Afrique Centrale et d'autre part, sur le profil sous-régional et les profils pays de l'Afrique Centrale. Il avait souligné entre autres, que les performances macroéconomiques des pays de la sous-région tiennent davantage à des facteurs conjoncturels et qu'elles peinent à se traduire par une amélioration significative des conditions de vie des populations.

La CEA/BSR-AC a participé à l'atelier régional de validation du Plan d'Action Régional de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau de l'Afrique Centrale (PARGIRE) organisé par le Secrétariat général de la CEEAC du 5 au 8 mai 2014 à N'Djamena. Les participants avaient examiné et validé le rapport provisoire d'élaboration du PARGIRE sous réserve de la prise en compte des amendements qu'ils avaient proposés.

A la demande du Conseil d'administration (CA) du Centre régional de cartographie et des ressources pour le développement (RCMRD), la CEA/BSR-AC a effectué du 4 au 10 mai 2014, une mission d'assistance technique à Nairobi au Kenya. L'objectif de la mission était d'aider le Centre à entreprendre une révision des salaires du personnel afin de proposer des mesures de motivation viables susceptibles d'attirer et de retenir un personnel hautement qualifié. La mission a élaboré et soumis au CA, un rapport technique qui analyse la gestion du Centre et les salaires du personnel puis formule des recommandations pour la révision des salaires et donne des lignes directrices pour l'attribution de primes et d'autres récompenses aux équipes ou aux individus qui atteindront des performances exceptionnelles dans une période donnée.

Le bureau a également pris part à la cinquième édition du Forum International sur le Green Business organisé à Pointe Noire par la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire du 19 au 23 mai 2014. A ce titre, les

conclusions du Forum sur l'industrialisation et la mise à niveau des entreprises pour la transition vers l'économie verte en Afrique Centrale tenue en mars 2014 à Ndjamena ont été présentées par l'expert du bureau. Il a mis un accent particulier sur le contenu de la feuille de route de la mise à niveau des entreprises adoptée lors de ce Forum.

Du 21 et 22 juillet 2014, la CEA/BSR-AC a participé à la réunion technique du Groupe restreint d'Experts sur le Fonds pour l'Economie verte en Afrique Centrale organisée par le Secrétariat général de la CEEAC à Libreville au Gabon. Les objectifs visés par cette réunion portaient principalement sur le réexamen et l'affinage des propositions faites par les experts à la Conférence des Ministres de l'Economie et des Finances sur les modalités de fonctionnement et de mise en place du Fonds. A l'issue des échanges et discussions sur les points inscrits à l'ordre du jour, les participants ont fait des propositions sur le projet d'Accord portant création du FEVAC, le mécanisme de financement du FEVAC, les niveau et modes des contributions des Etats ainsi que les programmes sectoriels.

Le Bureau a participé du 21 au 25 juillet 2014, aux travaux de l'atelier sur les Points d'Echange Internet Régionaux (RIXP) et les Exploitants Internet Régionaux (RIC). Cet atelier régional organisé à Libreville par le Secrétariat général de la CEEAC en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine, avait pour objectifs de (i) servir de cadre d'échange sur la migration des points d'échanges Internet nationaux en points d'échange Internet régionaux ; (ii) faire comprendre le modèle d'affaire des Points d'Echange Internet régionaux ; et (iii) encourager la discussion sur la mise en place de politiques favorables à l'émergence et la migration des Points d'Echange régionaux et valider les critères de sélection permettant dans le cadre du projet AXIS, la migration d'un Point d'Echange Internet national en un Point d'Echange Internet régional. Les participants ont adressé des recommandations respectivement à la CEEAC et à ses Etats membres.

Du 29 au 31 juillet 2014, la CEA/BSR-AC a pris part à l'atelier de validation de la Stratégie Régionale de Développement de la Statistique en Afrique Centrale (SRDS-CEEAC) organisé par le Secrétariat général de la CEEAC à Malabo en Guinée Equatoriale. L'objectif principal de cet atelier était de faire endosser techniquement le projet de SRDS-CEEAC par les Directeurs Généraux des Instituts nationaux de Statistique des Etats membres. Au terme de leurs travaux, les participants ont adopté le document de SRDS-CEEAC, sous réserve de la prise en compte des amendements qu'ils ont formulés au cours de la réunion. Ils ont chargé le Secrétariat Général de la CEEAC de faire adopter la SRDS-CEEAC par les instances supérieures de la Communauté.

Le Bureau a participé du 26 au 31 Octobre 2014 à Kinshasa à la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC). L'objectif principal de cette réunion était de discuter de la transformation structurelle du Système de l'Economie des Ressources Naturelles en général et celle du Système de l'Economie du Bois en particulier. Il s'agissait également d'adopter le texte final du FEVAC. A cette occasion, le représentant de la CEA a fait une présentation sur « l'Industrialisation fondée sur les produits de base comme une voie de la transformation structurelle en Afrique Centrale ». Au cours de cette conférence, les Ministres ont adopté le texte portant création du FEVAC et la RDC a annoncé une contribution de 3 millions de dollars pour le démarrage dudit Fonds.

La CEA/BSR-AC a également pris part à la réunion de sensibilisation sur l'élaboration du programme régional de facilitation des affaires dans l'espace CEEAC, du 11 au 12 novembre 2014 à Douala, Cameroun. L'objectif de la réunion était d'échanger sur les premiers résultats de l'étude sur l'environnement des affaires et de l'investissement dans la zone CEEAC. Les participants avaient pris connaissance des objectifs du projet régional de facilitation des affaires dans l'espace CEEAC et du système eRegulations de l'UEMOA et son impact sur l'amélioration des affaires dans la zone ainsi que de celui du Cameroun. La synthèse des résultats de l'étude diagnostique de l'environnement des affaires et de l'investissement dans l'espace CEEAC, les facteurs clés de succès d'un programme de réforme de l'environnement des affaires, les grandes lignes des recommandations de l'étude diagnostique et les orientations du plan d'action régional d'amélioration de l'environnement des affaires dans l'espace CEEAC avaient également été présentés au cours de la réunion. Les participants avaient formulé des suggestions pour que notamment le programme tienne compte des initiatives existantes en matière d'amélioration du climat des affaires. Les discussions ont permis de sensibiliser les acteurs nationaux sur le climat des affaires dans la sous région et de transmettre aux consultants, les attentes des représentants de secteur privé en matière de politiques et de programmes d'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale.

Dans le cadre de sa politique de promotion de l'implication des jeunes dans le développement en Afrique, la CEA, à travers son Bureau Sous-régional pour l'Afrique Centrale a répondu favorablement à l'appel d'une ONG dénommée Youth Employment Service – Cameroon (YES-Cameroon) pour l'assister dans l'organisation du deuxième Forum International sur l'Entreprenariat des Jeunes, tenu du 18 au 21 novembre 2014 à Yaoundé au Cameroun. Cette assistance qui a contribué à la réussite dudit Forum, consistait en un soutien logistique et un appui technique. Ainsi, deux experts du Bureau ont participé au forum comme personnes ressources et fait des présentations sur les techniques de réalisation de l'image de marque pour les entreprises et sur la mise en place de l'architecture des Techniques de l'Information et de la communication (TIC) dans les entreprises. Ils ont également prodigué des conseils sur la résilience dans les projets de création d'entreprise et ont modéré quelques sessions thématiques. Les travaux ont abouti à la sélection de dix jeunes entrepreneurs locaux qui bénéficieront de prêts sans conditions de garantie auprès d'une structure de financement camerounaise pour le lancement de leurs projets de création d'entreprise. Ces jeunes lauréats devraient aussi bénéficier d'une période de coaching pour la gestion de leurs entreprises.

La Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a organisé du 25 au 28 novembre 2014 à Brazzaville au Congo, un atelier régional sur l'harmonisation des politiques commerciales en Afrique Centrale, auquel a pris part la CEA/BSR-AC. Elle s'est tenue dans le cadre du programme Hub & Spokes de l'Union Européenne afin d'élaborer : i) une note conceptuelle pour une convention de contribution relative à la poursuite de l'harmonisation des politiques commerciales en Afrique centrale; ii) un tableau de suivi de la Politique Commerciale en Afrique centrale; et iii) un projet de note de conjoncture du commerce en Afrique centrale. Au cours des travaux, la CEEAC, la CEMAC et le COPIL avaient fait chacun une présentation sur l'état d'avancement des travaux d'harmonisation de la politique commerciale CEEAC-CEMAC. La CEA/BSR-AC avait quant à elle présenté les actions qu'elle a menées en appui à la rationalisation des politiques commerciales en Afrique centrale. Les travaux ont permis d'élaborer la note conceptuelle pour la préparation d'une proposition de convention de contribution de l'Union Européenne à la CEA/BSR-AC dans le cadre du Programme

Indicatif Régional (PIR) du 10ème FED de l'Union Européenne aux fins de la poursuite de l'harmonisation des politiques commerciales en Afrique Centrale. Ladite note conceptuelle a été transmise à la CEA/BSR-AC.

Le Bureau a participé à la mission d'appui du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) au Sénégal du 3 au 5 décembre 2014 à Dakar. Cette mission avait pour objectif d'aider les membres du Conseil Consultatif de la Commission Nationale de la Gouvernance (CNG) à mieux comprendre le processus d'auto-évaluation du MAEP et assumer correctement les responsabilités qui leur sont dévolues. En accord avec les partenaires stratégiques du MAEP (PNUD, BAD et CEA), il a été retenu que le gouvernement du Sénégal organisera un atelier de formation des membres de la CNG.

La CEA/BSR-AC a pris part à la réunion d'experts tenue du 16 au 17 décembre 2014 à Addis Abeba en Ethiopie, sur l'urbanisation et la transformation structurelle en Afrique. Cette réunion avait pour objectifs d'examiner le rapport sur l'urbanisation et la transformation structurelle en Afrique afin d'identifier les lacunes et de proposer des améliorations. Le rapport finalisé sur la base des recommandations formulées par les experts servira à la préparation de la publication de la CEA sur «L'état de l'urbanisation en Afrique» à l'attention des acteurs clefs aux niveaux national et régional ainsi que des partenaires au développement.

Le Bureau a participé à l'atelier régional d'évaluation finale du projet intitulé « Mise en œuvre de la politique régionale de l'eau de la CEEAC » et qui s'est tenu du 18 au 19 décembre 2014 à Douala. L'objectif de cet atelier était d'apprécier l'état de mise en œuvre du projet afin de fournir aux acteurs clés les informations sur les résultats atteints, les progrès réalisés, les contraintes et les leçons apprises pour orienter les actions et interventions futures. La rencontre a permis : i) de faire le point sur les activités mises en œuvre ; ii) d'identifier les activités restant à mener pour consolider les acquis du projet ; iii) de tirer les principaux enseignements de la formulation, l'exécution et le suivi du projet ; et iv) de formuler des recommandations à l'endroit de respectivement la CEEAC, les Etats membres, la BAD et les autres partenaires au développement. L'activité majeure du projet, à savoir la table ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PARGIRE) reste encore à organiser.

La CEA/BSR-AC a pris part à l'atelier de réflexion organisé du 7 au 9 janvier 2015 à Ebolawa, par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire de la République du Cameroun. L'objectif de cet atelier était d'identifier les éléments permettant de définir les positions du Cameroun sur les règles d'origine dans le cadre des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne. Les participants avaient examiné au cours des travaux, le document technique relatif à la définition de la notion de « produits originaires » et aux méthodes de coopération administrative qui sera annexé à l'accord d'étape vers un accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la partie Afrique centrale, d'autre part. Ils ont formulé des propositions d'amélioration à la définition de la notion de produit originaire et suggéré des positions de négociations sur les conditions de territorialité, sur les procédures d'administration de la preuve d'origine, sur les méthodes de coopération administrative, la coopération pour le développement en vue du renforcement des capacités des administrations douanières camerounaises et sur la liste des ouvraisons ou transformations pour qu'un produit obtienne le caractère originaire.

b. Stages, séminaires et ateliers

Comme chaque année, les experts du bureau ont encadré des étudiants des institutions sous régionales telles que l'ISSEA, l'IRIC, l'IFORD et l'IPD dans le cadre de leurs stages académiques. Trois étudiants au total ont effectué leur stage académique à la CEA/BSR-AC en 2014.

Avec toutes les activités citées ci-haut, la CEA/BSR-AC a réalisé l'intégralité de son programme de travail pour l'année 2014 malgré quelques difficultés relatives à la diminution de l'allocation de ressources extrabudgétaires pour répondre aux sollicitations des institutions sous régionales et des Etats membres. La dispersion des responsables de la Commission de la CEMAC dans plusieurs pays, conséquence de la situation sécuritaire en République Centrafricaine, n'a pas favorisé la concertation habituelle qui permettait d'identifier les besoins d'appui de cette institution. Le non retour d'information de la part des experts qui suivent les activités du bureau, tout particulièrement les points focaux, rend difficile l'évaluation de l'impact de ces activités. Les messages de demande d'information et les questionnaires d'opinion sont souvent restés sans réponse.

IV. PROGRAMME DE TRAVAIL 2015

Le programme de travail de la CEA/BSR-AC pour l'année 2015 complète son programme biennal 2014-2015 approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ainsi, le Bureau mettra en œuvre les activités et les produits ci-après au cours de la période allant du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2016:

IV.1 Services aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts

IV.1.1 Réunions

Trois réunions seront organisées par le Bureau au cours de l'année 2015 :

- la 31^{ème} session annuelle du Comité Intergouvernemental d'Experts ;
- la réunion ad hoc d'experts sur les progrès et perspectives de la convergence macroéconomique en Afrique centrale;
- la réunion des agences et institutions partenaires au Mécanisme Sous Régional de Coordination (MSRC) pour l'appui à la mise en œuvre des programmes de l'Union Africaine et du NEPAD en Afrique Centrale.

IV.1.2 Appui fonctionnel aux travaux des équipes pays du système des Nations Unies

La CEA/BSR-AC continuera d'apporter son appui aux activités des Equipes Pays du Système des Nations Unies en Afrique Centrale, notamment à travers le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF). Elle contribuera également aux travaux des groupes thématiques du Mécanisme Régional de Coordination des Nations Unies pour l'Afrique et aux activités des groupes thématiques sur la communication et sur le genre.

IV.1.3 Rapports statutaires

La CEA/BSR-AC produira trois rapports statutaires au cours de l'année 2015. Il s'agit:

- du rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique Centrale en 2015 et son programme de travail pour l'année 2016 ;
- du rapport sur l'état de mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux, y compris le NEPAD et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique Centrale; et
- du rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous régionales en Afrique Centrale

IV.2 Autres activités substantives

IV.2.1 Publications récurrentes

Le Bureau produira au cours de l'année 2015, le profil sous-région et les profils pays en 2015 avec les prévisions pour 2016.

IV.2. 2 Publications non récurrentes

La CEA/BSR-AC réalisera en 2015, une publication non récurrente sur les progrès et perspectives de la convergence macroéconomique en Afrique centrale.

IV.3 Activités techniques

L'observatoire de l'intégration régionale en Afrique Centrale, la base de données statistique sur les pays de l'Afrique Centrale, les réseaux virtuels de connaissances et les espaces de discussion thématiques pour les Communautés de pratique continueront d'être alimentés, animés et gérés par la CEA.

IV.4 Coopération technique

Le Bureau fournira à leur demande, des services conseil à la CEEAC, à la CEMAC, à leurs institutions spécialisées et aux États membres, dans les divers domaines de compétence de la CEA. Il continuera également à encadrer les étudiants des universités et autres instituts de formation de la sous région.

Dans le cadre des projets opérationnels, la CEA/BSR-AC produira un rapport sur l'évaluation et l'amélioration de la sécurité routière en Afrique centrale.

V. CONCLUSION

La CEA apprécie la franche collaboration avec la CEEAC, la CEMAC, les Etats membres, les organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile et du secteur privé, les Agences du Système des Nations Unies et la Banque Africaine de Développement (BAD), qui a permis au Bureau de mener à bien son programme de travail 2014. Elle leur exprime toute sa reconnaissance et souhaite la poursuite de cette collaboration pour appuyer la mise en œuvre de son programme de travail pour l'année 2015.